



Formation des enseignant·es Mobilisé·es le 10 mars !

La nouvelle réforme du recrutement et de la formation des enseignant·es et des CPE engagée par le gouvernement en 2025 comporte trois mesures « vitrines » qui ont été mises en avant :

- concours à bac+3 dès 2026,
- création d'une Licence Professorat des écoles,
- rémunération des lauréat·es dans un nouveau master « Métiers de l'enseignement et de l'éducation » (MEE).

Mais cette réforme doit se mettre en place « **à moyens constants** », ces mesures sont donc financées en partie par la suppression de postes de titulaires et s'accompagnent d'une dégradation de la formation sans améliorer les conditions d'entrée dans le métier : organisation des stages incertaine faute de tuteurs et de tutrices suffisamment nombreux·ses, formé·es et correctement reconnu·es ; stagiaires M2 en responsabilité à mi-temps en classe – ce qui représente une charge de travail extrêmement lourde et risque d'amoindrir la disponibilité réelle pour la formation et la recherche.

Les premiers éléments de mise en œuvre confirment d'ailleurs le caractère massif des inégalités territoriales, liées en grande partie aux contraintes budgétaires :

- Malgré les effets d'annonce, le **maillage territorial** de la formation ne sera pas complet, faute de moyens. Selon les académies, les universités et les concours préparés, des étudiant·es n'auront pas accès à la **licence PE**, d'autres aux modules spécifiques de **préparation aux concours**.
- L'accueil des **non-lauréat·es des concours** au master MEE ne sera pas assuré partout et pour toutes les disciplines, ce qui restreint *de facto* le droit à la poursuite d'études, en particulier pour les étudiant·es les plus précaires qui ne peuvent pas déménager et qui se voient contraint·es de recourir à des préparations privées onéreuses (et déjà florissantes).

La situation de l'**EPS** est à cet égard emblématique : dix académies ne pourront, faute de moyens, accueillir en M1 MEE des étudiant·es non-lauréat·es du concours, ce qui concerne quand même près de 1800 étudiant·es actuellement inscrit·es en L3 Éducation motricité en STAPS !

Faute de moyens toujours, les parcours **Documentation** sont menacés : les parcours de Limoges, Clermont-Ferrand et Montpellier sont directement remis en question, à

Clermont-Ferrand, la décision de fermeture semble d'ores et déjà prise pour la rentrée 2026. À Reims, la non-ouverture du Master à la rentrée prochaine est également actée. Ailleurs il est question de regroupements (Bordeaux-Limoges), de formation hybride ou en distanciel, ou de fusions comme en Île-de-France, où la formation des futur·es professeur·es documentalistes est désormais concentrée à Paris, le parcours de Créteil ayant fermé.

En réalité, la réforme repose sur une « rationalisation » budgétaire brutale et massive : fermetures de masters et de sites, mutualisations imposées, recours accru au distanciel, réorganisation forcée des cartes de formation, contraintes intenable sur les équipes de formation. En outre, cette politique engendre injonctions contradictoires et mise en concurrence qui maltraitent les personnels. Elle accroît un profond sentiment d'abandon chez les étudiant·es confronté·es à des informations fluctuantes et à l'incertitude sur leurs parcours.

Il faut les moyens nécessaires pour garantir partout des préparations aux concours, des places en master pour les non-lauréat·es, la stabilité des équipes et une véritable amélioration des conditions de formation et de travail.

Le SNESUP-FSU et le SNEP-FSU appellent tous les personnels et étudiant·es impliqué·es dans la formation des enseignant·es à se mobiliser massivement le mardi 10 mars dans le cadre de la journée d'action pour le financement des universités.

Paris, le 7 mars